



Carrefour
hyper

Tous ensemble, agissons avec la CGT !



scanner moi



N.A.O 2021

CARREFOUR HYPERMARCHÉ
11 FEVRIER 2021

REVENDEICATIONS CGT N.A.O 2021



1. MISE EN PLACE DE 2 ACCORDS BIEN DISTINCTS PORTANT SUR :

- ✓ Les salaires
- ✓ Conditions de travail – Autres

2. L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET RECONNAISSANCE PAR LA REMUNERATION DES QUALIFICATIONS.

- ✓ **Un salaire de départ à 1 800 euros, avec une augmentation de salaire de 300 EUROS pour chaque niveau. Soit une Augmentation de salaire de 20 %** : Il est inacceptable que les salariés Carrefour soit privés durablement de conditions de vie descentes en frôlant les seuils de pauvreté, alors qu'ils travaillent.
- ✓ Prime annuelle et conventionnelle supplémentaire de 1 000 euros.



- ✓ Réinstauration de la prime d'ancienneté à hauteur de 1% par année travaillée avec effet de paiement rétroactif en fonction de la date d'entrée du salarié dans l'entreprise dès la mise en place.
- ✓ Requalification de la Prime de fin d'année en un véritable treizième mois prenant en compte les 12 derniers mois et non proratisé sur le temps de présence.
- ✓ Suppression de « la clause d'ancienneté » d'un an pour l'attribution de la prime de vacances et 13ème mois pour les nouveaux embauchés
- ✓ Niveau 3-C pour tous les métiers afin d'appliquer la notion de travail à valeur égale, salaire égal, il n'est pas normal que sur un même rayon subsiste des écarts de salaire.
- ✓ Titre restaurant. Revendiquons 1 titre restaurant à 8 euros par jour travaillé, quelques soient les horaires de travail planifiés. (Pris en charge à hauteur minimal de 70% PAR L'EMPLOYEUR)
- ✓ Pas de dématérialisations des tickets restaurant.
- ✓ Généralisation de la « prime de transport » au vu des frais engagés par les travailleurs pour se rendre à leur travail et cela quel que soit le périmètre géographique du lieu d'affectation du salarié et le véhicule en tenant compte du nombre kilométrique effectué réel
- ✓ La gratuité du stationnement pour tous les employés, il y a des magasins où les salariés doivent payer un abonnement de parking pour venir travailler
- ✓ Indemnité kilométrique vélos, vélos électriques : la loi prévoit désormais que les frais des salariés qui se rendent à leur travail à vélo peuvent être pris en charge pour tout ou partie par



- l'employeur via le paiement d'une indemnité kilométrique.
- ✓ Prise en compte intégrale de la journée dite « de solidarité » par l'entreprise.
 - ✓ Augmenter la remise sur achat et la conserver pour les retraités
-
- ✓ Passer à 24 mois l'indemnité de départ en retraite
 - ✓ En cas de prime de participation inférieure à 1 000 euros nous demandons que la direction mette en place une prime minimale de 1 000 euros
 - ✓ Même principe sur l'intéressement
 - ✓ Revalorisation à la hausse de la prime trimestrielle pour les contrats seniors
 - ✓ Augmentation de la prime de nettoyage des tenues de travail
 - ✓ Obtention de 2 jours d'habillement

3. LA CORRECTION DE L'APLATISSEMENT CROISSANT DES GRILLES DE SALAIRES

- ✓ Une reconnaissance financière des qualifications, expérience, diplôme
- ✓ Mise à disposition d'une cartographie des métiers de demain et des métiers allant disparaître dans notre société.
- ✓ Mise en place de formations sur les nouveaux métiers notamment sur les nouveaux métiers afin de pérenniser les emplois
- ✓ Identification dans les grilles de classification du statut « Tuteur » avec une réelle véritable



4. SANTE AU TRAVAIL, ORGANISATION DU TRAVAIL, QUALITE.

- ✓ Maintien du repos hebdomadaire le dimanche pour tous ! Ouverture des établissements sur 6 jours et NON du 7/7 et encore moins 24 / 24 Heures !
- ✓ Respect du paiement des heures supplémentaires régulièrement réalisées par nombre de salariés et arrêt du détournement du régime de modulation.
- ✓ Définir et programmer des mesures, des obligations permettant de supprimer les écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes.
- ✓ Remplacement de tous les salariés quittant l'entreprise au minima aux mêmes conditions contractuelles
- ✓ Suppression de la Poly-activité imposée
- ✓ Mise en place de 32 Heures sans perte de salaires
- ✓ Revoir les modalités relatives aux astreintes en tenant compte des obligations légales
- ✓ Arrêt des tâches non classifiées imposées aux Hôtes et Hôtesse de caisses sans aucune reconnaissance financière
- ✓ Garantir le retour aux postes précédemment occupés en cas de congé maternité ou parental



- ✓ Suppression des jours de carence en cas de maladie
- ✓ Inclure oncle et tante dans les journées d'absences autorisées pour circonstance de famille
- ✓ Accorder des jours d'absences autorisés pour le passage du permis de conduire
- ✓ Augmenter le nombre de jours enfants malades ; 9 pour 1 enfant, 12 pour 2 et 15 pour 3 enfants
- ✓ Augmentation du nombre de jour d'absence pour visite prénatale pour les pères

- ✓ Prise en charge par l'entreprise d'une prime substantielle pour ceux réclamant « les médailles du travail »
- ✓ Prise en charge par l'entreprise de la surcomplémentaire APGIS
- ✓ Amélioration des régimes des retraites complémentaires des employés avec la prise en charge par la direction des cotisations supplémentaires au régime de l'encadrement par principe de l'égalité de traitement
- ✓ Prise en charge totale de la mutuelle par l'employeur
- ✓ Prise en charge de la complémentaire pour les retraités au même titre que les actifs
- ✓ Logement décent pour tous les salariés (Mise en place de partenariat avec association mairie) Aucun salarié ne doit dormir dans sa voiture !
- ✓ Amélioration des conditions de vie au travail, avec prise en compte du travail réel et matériels adaptés
- ✓ Pas plus de 2 fermetures ou nocturnes par semaine



- ✓ Pas de travail au-delà de 19 Heures pour les seniors
 - ✓ Pour les salariés ayant un conjoint ou enfant souffrant d'handicap mise en place d'un aménagement d'horaires sans prise en compte des besoins du service
 - ✓ Départ à la retraite à taux plein à 60 ANS pour tous les salariés
 - ✓ Amélioration des Accords seniors et passage à 50 ANS
 - ✓ Prise en compte des frais de garde aussi pour les réunions
 - ✓ Respect des obligations d'entreprise sur le temps hebdomadaire minima pour les étudiants en formulant la demande
-
- ✓ Passage de la majoration des jours férié a 200% ou récupération sur 2 jours complets
 - ✓ Respect des accords d'entreprise
 - ✓ Faire retirer des avenants le passage sur la poly activité et le travail du dimanche
 - ✓ Prise en charge financière par l'entreprise du volet formation des bilans de compétence

5. L'EMPLOI, NOS METIERS.

- ✓ ABROGATION DU PLAN BOMPARD (location gérance, réallocation des mètres carrés,



suppression emplois métiers...etc.)

- ✓ Nous demandons d'avoir à disposition la liste des métiers étant susceptible de disparaître et la liste des nouveaux métiers avec l'arrivée des nouvelles technologies
- ✓ Le nombre d'emplois étant susceptible d'être impactés
- ✓ Revalorisation des contrats à temps partiel à taux plein pour tous les salariés en faisant la demande sans passage par la poly-activité imposée.
- ✓ Augmentation des effectifs au minima 20 % dans chaque établissement
- ✓ Mise en place d'une véritable politique d'emploi visant l'augmentation des effectif d'ici 2022

- ✓ Remplacement de tout départ en retraite au même niveau de qualification (Avec MOYEN DE contrôle)
- ✓ Mise en place d'un véritable Process d'évolution avec une vraie reconnaissance financière pour tous les salariés
- ✓ Remboursement par l'employeur des frais d'inscription de scolarité des étudiants.
- ✓ Négociation des classifications avec prise en considération des nouveaux métiers des métiers de demain et identification précise des tâches par niveau
- ✓ Reconnaissance de la pénibilité sur les métiers de la sécurité et technique (liée aux astreinte)
- ✓ Idem caisse
- ✓ Nous demandons de doubler l'enveloppe sur les tenues de travail avec un inventaire 2 fois par an
- ✓ Revalorisation de niveau pour les métiers de la sécurité technique. En lien avec la



responsabilité (Astreinte ETC ...)

- ✓ Obligation pour tout changement d'affectation de passer à minima au niveau supérieur ou conserver son niveau
- ✓ Mise à disposition des fiches de postes sur tous les métiers pour tous les salariés
- ✓ Intégration dans les effectifs de tous les salariés de la prévention sécurité
- ✓ Requalification en niveau 3 pour les métiers du SAV, accueil

6. UNE VERITABLE CONCILIATION ENTRE VIE PRIVEE, VIE PROFESSIONNELLE.

- ✓ Maintien du repos Dominical
- ✓ Fermeture obligatoire de l'ensemble des magasins à 20H00 maximum.
- ✓ Aménagement du temps de travail pour les femmes enceintes et séniors. (Horaires)
- ✓ Nous demandons de tripler les modalités d'astreinte (Sécurité, technique)
- ✓ Pas plus d'1 semaine d'astreinte par mois
- ✓ Application du droit à la déconnexion pour tous les salariés
- ✓ Maintien d'un jour de repos un jour par semaine



- ✓ Possibilité d'avoir un jour de repos fixe pour les salariés en faisant la demande

7. RETRAITE

La solidarité intergénérationnelle est le fondement de notre système de retraite par répartition et doit le rester. Nous vous rappelons que 76% des Français soutiennent la retraite à 60 ans, 93% veulent une meilleure prise en compte de la pénibilité pour plus de justice sociale. En conséquent La **CGT Carrefour Hypermarchés** :

- ✓ La retraite à 60 ans à taux plein après 37,5 années de cotisations afin que chacun puisse partir à la retraite en bonne santé
- ✓ Le droit au départ anticipé à 55 ans à taux plein prenant en compte la pénibilité
- ✓ Prise en compte des spécificités de tous nos métiers pénibles
- ✓ L'égalité salariale Femmes/Hommes
- ✓ L'augmentation de tous les salaires
- ✓ La prise en compte des années d'études pour nos retraites.
- ✓ La suppression des exonérations de cotisations sociales

8. ABROGATION DU PLAN FINANCIER BOMPARD 2022



- ✓ Abrogation du projet TOP
- ✓ Abrogation du projet EOS
- ✓ Abrogation du projet NEXT
- ✓ Abrogation du projet essentiel
- ✓ Abrogation du projet portant sur la réallocation des mètres carrés
- ✓ Abrogation du projet portant sur la prestation à externe de nos services
- ✓ Maintien du secteur EPCS Carrefour

Nous exigeons un projet porteur de progrès social avec une juste répartition des richesses !



N.AO CARREFOUR 2021 EN DIRECT

Nous serons en direct pour les N.A.O carrefour hypermarché ce jeudi 11 février 2021 à 14h sur notre site <https://www.cgtpcarrefour.fr>



Carrefour
hyper

Tous ensemble, agissons avec la CGT !



scanner moi



REVENDECTION CGT CARREFOUR HYPERMARCHE
N.A.O 2021



Carrefour
hyper

Tous ensemble, agissons avec la CGT !



scanner moi

REVDICATION CGT CARREFOUR HYPERMARCHE
N.A.O 2021



REVDICATION CGT CARREFOUR HYPERMARCHE
N.A.O 2021





REVDICATION CGT CARREFOUR HYPERMARCHE
N.A.O 2021

